



Produits de traitement des plantes en grandes cultures

—
Nouveautés 2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG
Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

—
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**

Centre de conseils agricoles - Service phytosanitaire cantonal
Landwirtschaftliches Beratungszentrum - Kantonaler Pflanzenschutzdienst

Table des matières

INTRODUCTION	3
CEREALES - Récapitulatif	4
Herbicides	5
Atlantis Flex (Bayer) Nouveauté	5
Husar Plus (Bayer) Nouveauté	6
Titan (Leu + Gygax) Nouveauté	7
MAÏS - Récapitulatif.....	8
POMME DE TERRE - Récapitulatif	9
Fongicides	10
Eleto (Stähler) Nouveauté	10
Signum (BASF) Nouveauté	11
BETTERAVE SUCRIERE - Récapitulatif	12
Fongicides	13
Opal (Leu + Gygax) Nouveauté	13
OLEAGINEUX - Récapitulatif.....	14
PROTEAGINEUX - Récapitulatif.....	14
TABAC - Récapitulatif	15
DIVERS - Récapitulatif	15
HERBAGES - Récapitulatif.....	15
Herbicides	16
Titan (Leu + Gygax) Nouveauté	16

Version du 15.02.2018

INTRODUCTION

Ce document regroupe les principaux changements et nouveautés annoncés pour 2018 dans les produits de traitement en grandes cultures et herbages. Les principales nouveautés, qui font l'objet d'informations détaillées, sont :

- **Céréales** : *Herbicides* : Atlantis Flex (Bayer), Husar Plus (Bayer), Titan (Leu + Gygax)
- **Betterave** : *Fongicides* : Opal (Leu + Gygax)
- **Pomme de terre** : *Fongicides* : Eleto (Stähler), Signum (BASF)
- **Herbages** : *Herbicides* : Titan (Leu + Gygax)

Bien qu'aucune nouvelle matière active ne soit proposée, on peut relever parmi ces nouveautés:

- le produit **Atlantis Flex** (Bayer) qui présente une efficacité renforcée sur vulpin grâce à la combinaison de la matière active propoxycarbazone de l'ancien herbicide Attribut avec du mésosulfuron. Celui-ci est déjà présent dans de nombreux herbicides céréales, mais Atlantis Flex permet d'apporter une quantité de matière active plus élevée, parfois nécessaire dans les parcelles extrêmes.
- le produit **Signum** (BASF) vient élargir la maigre palette des fongicides spécifiques contre l'alternariose de la pomme de terre en apportant une nouvelle combinaison de matières actives avec l'association d'une strobilurine (pyraclostroline) avec une SDHI (boscalide). Cette dernière offre du même coup un mode d'action supplémentaire contre l'alternariose.

A l'instar des années précédentes, les autres nouveautés sont constituées essentiellement de quelques nouvelles combinaisons de matières actives connues ou nouvelles formulations. On assiste surtout cette année à un grand nombre de nouveaux noms de produits donnés par les firmes à des produits existant déjà chez les concurrents, mais auxquels elles n'ont plus accès pour des raisons d'exclusivité commerciale.

Les autres modifications, telles que des extensions d'homologation ou des nouvelles prescriptions d'utilisation (charges), sont aussi mentionnées, mais de manière succincte. Parmi celles-ci, signalons la nouvelle prescription touchant tous les produits contenant du **nicosulfuron** (p.ex. Elumis, Dasul, Hector Max, etc.) : ils sont désormais interdits en zone S2 et, sur les autres parcelles, les quantités appliquées ne doivent pas dépasser 60g/ha de matière active par période de 2 ans.

Les informations proviennent de revues spécialisées, des instances officielles ou directement des firmes. L'Index des produits phytosanitaires de l'OFAG www.psm.admin.ch contient les informations actuelles sur tous les produits homologués en Suisse.

La liste des produits pour lesquels une distance de plus de 6 m (20, 50 ou 100 m) aux eaux de surface est exigée, ainsi que la liste des produits interdits dans les zones S peuvent être téléchargées à partir du site Internet de Grangeneuve, sous la rubrique « Service phytosanitaire cantonal.

Explications :

Les principales modifications et nouveautés annoncées pour 2018 dans les produits phytosanitaires homologués en Suisse pour les grandes cultures figurent ci-après, regroupées par culture.

La colonne « Remarques » ne mentionne que les modifications par rapport à l'état précédent. Celles-ci entrent en vigueur avec effet immédiat.

Toutes les modifications concernant la protection des eaux sont récapitulées dans les fichiers susmentionnés.

CEREALES - Récapitulatif

Produit	Firme	①	Remarques :
Herbicides			
> Atlantis Flex	<i>Bayer</i>	N	Voir détails p. 5
> Husar Plus	<i>Bayer</i>	N	Voir détails p. 6
> Titan	<i>L + G</i>	N	Voir détails p. 7
> Sitradol Micro	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de pendiméthaline (365 g/l), formulation CS. R Correspond à Stomp Aqua (BASF).
> Bacalon Aqua	<i>Bayer</i>		
> Starane Max	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de fluroxypyr (333 g/l). Remplace Starane 180 dans l'assortiment de Stähler.
> Dicazin 4S	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de dicamba (480 g/l). Correspond à Banvel 4S (Syngenta).
> Tarak	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de chlortoluron (600 g/l) et diflufénican (40 g/l). Remplace Carmina dans l'assortiment de Stähler.
> Flurox 200	<i>L + G</i>	A	Produit à base de fluroxypyr (200 g/l). Remplace Flurox dans l'assortiment de L+G.
> Naceto	<i>Schneiter</i>	A	Produit à base de flufenacet (400 g/l) et de diflufenican (200 g/l). Herbicide d'automne semblable à Herold SC (Bayer).
> Axial One	<i>Syngenta</i>	M	Nouvellement homologué dans le seigle et le triticale.
> Banvel Extra	<i>L + G</i>	R	Délai d'utilisation : 28.02.2019
Fongicides			
> Globaztar SC	<i>Schneiter</i>	A	Produit à base d'azoxystrobine (250 g/l) analogue à Amistar. Spe2 : interdit en zone S2.
> Capitan S	<i>Stähler</i>	R	Délai d'utilisation : 30.11.2018
Régulateurs			
> Elotin	<i>Omya</i>	A	Produit à base d'Ethephon (660 g/l). Remplace Cerone (480 g/l) dans l'assortiment d'Omya.
> Milo	<i>Omya</i>	A	Produit à base de Trinexapac-éthyl (250 g/l). Correspond à Moddus.

① **N** : nouveauté ; **A** : analogie à un produit existant ; **M** : modification ou extension de l'homologation ; **R** : retrait

Herbicides

Atlantis Flex (Bayer)

Nouveauté

PROPOXYCARBAZONE (67.5 g/kg) + MESOSULFURON (45 g/kg) + antidote
Granulés à disperser dans l'eau (WG)

<i>Utilisation :</i>	Blé d'automne et de printemps, blé dur, seigle et triticales: post-levée contre graminées et quelques dicotylédones annuelles
<i>Spectre d'efficacité :</i>	Bonne efficacité : graminées : vulpin, agrostide, pâturin annuel, ray-grass, folle avoine, chiendent, bromes. Efficacité moyenne : quelques dicotylédones : mouron, camomille, ortie royale, crucifères
<i>Stade d'application :</i>	Au printemps Du stade CD 13 (3 f.) jusqu'au stade CD 32 (2 noeuds)
<i>Dose :</i>	0.2 – 0.33 kg/ha + 1 l/ha Mero (mouillant) Max. 0.2 kg/ha sur blé de printemps et seigle
<i>Miscibilité avec :</i>	Artist, Chekker, Husar Plus, IPU, Primus, CCC
<i>PER :</i>	Autorisé en PER
<i>Prix :</i>	Fr. 64.- à 100.-/ha (y compris Mero)
<i>Toxicité :</i>	
<i>Remarques :</i>	Max. 1 traitement par culture
<i>Groupe de résistance (HRAC) :</i>	B+B (inhibiteurs de l'ALS)

Commentaires (complément aux fiches techniques Agridea **2.34** et **2.35**) :

Atlantis Flex est un mélange de deux sulfonilurées avec action principalement foliaire et un peu racinaire.

La possibilité d'apporter une quantité plus importante de mésosulfuron qu'avec Atlantis OD et l'association avec le propoxycarbazone (contenu dans l'ancien produit Attribut) permettent de renforcer l'efficacité sur vulpin.

Lorsque la pression vulpin est peu importante, on privilégiera les produits tels qu'Othello ou Pacifica Plus qui offrent un spectre d'efficacité plus large sur dicotylédones.

Atlantis Flex 0.33 kg/ha (+ Mero 1 l/ha) garantit l'efficacité sur vulpin.

Atlantis Flex 0.2 kg/ha + Husar Plus 0.2 l/ha (+ Mero 1 l/ha) permet de compléter le spectre d'efficacité sur dicotylédones.

Des températures fraîches ne diminuent pas l'efficacité, mais les plantes doivent être en phase de croissance lors du traitement. Un léger gel au sol n'a pas de conséquence sur l'efficacité.

Contrairement à l'ancien Attribut, il n'y a pas de restriction pour le colza qui suit la céréale en raison de la plus faible quantité de propoxycarbazone.

Husar Plus (Bayer)

Nouveauté

IODOSULFURON (50 g/l) + MESOSULFURON (7.5 g/l) + antidote
Dispersion dans l'huile (OD)

<i>Utilisation :</i>	Blé d'automne et de printemps, blé dur, épeautre, seigle, triticales et orge de printemps: post-levée contre graminées et dicotylédones annuelles
<i>Spectre d'efficacité :</i>	Bonne efficacité : graminées et dicotylédones annuelles : agrostide, pâturin annuel, ray-grass, mouron, camomille, ortie royale, capselle, myosotis, repousses de colza, etc. Efficacité moyenne : lamier, gaillet, pensée, véronique de perse, rumex, chardon Efficacité insuffisante : vulpin, bleuet, éthuse, fumeterre, repousses de pommes de terre, véronique feuille de lierre
<i>Stade d'application :</i>	Au printemps Du stade CD 13 (3 f.) jusqu'au stade CD 32 (2 noeuds)
<i>Dose :</i>	0.15 – 0.2 l/ha Max. 0.15 l/ha sur blé de printemps, orge de printemps et blé dur
<i>Miscibilité avec :</i>	Atlantis Flex, Artist (risque d'antagonisme), Chekker, IPU, Primus et CCC
<i>PER :</i>	Autorisé en PER
<i>Prix :</i>	Fr. 40.- à 60.-/ha
<i>Toxicité :</i>	
<i>Remarques :</i>	Max. 1 traitement par culture
<i>Groupe de résistance (HRAC) :</i>	B (inhibiteurs de l'ALS)

Commentaires (complément aux fiches techniques Agridea **2.34** et **2.35**) :

Husar Plus est un mélange de deux sulfonilurées avec action principalement foliaire et un peu racinaire. Il remplace Husar OD, avec en plus une petite quantité de mésosulfuron (1.6 g/ha).

Titan (Leu + Gygax)

Nouveauté

FLUROXYPYR (75 g/l) + CLOPYRALIDE (30 g/l) + 2,4-D (375 g/l)
Emulsion concentrée (EC)

<i>Utilisation :</i>	Toutes les céréales de printemps et d'automne: post-levée contre dicotylédones annuelles et vivaces
<i>Spectre d'efficacité :</i>	Bonne efficacité : dicotylédones annuelles et vivaces : camomille, chardon, crucifères, gaillet, liseron, ortie royale, repousses de tournesol, vesce, etc. Efficacité moyenne : bleuet, coquelicot, lamier, mouron, rumex Pas d'efficacité sur graminées
<i>Stade d'application :</i>	Au printemps Du stade CD 21 (début tallage) jusqu'au stade CD 39 (dernière feuille étalée)
<i>Dose :</i>	2.0 l/ha
<i>Miscibilité avec :</i>	
<i>PER :</i>	Autorisé en PER
<i>Prix :</i>	Fr. 63.-/ha
<i>Toxicité :</i>	
<i>Remarques :</i>	Max. 1 traitement par culture
<i>Groupe de résistance (HRAC) :</i>	O

Commentaires (complément aux fiches techniques Agridea 2.34 et 2.35) :

Titan est un mélange inédit de 3 hormones déjà utilisées dans les céréales (Starane + Lontrel + Gesin). Produit intéressant pour une lutte spécifique contre gaillet et vivaces (liseron et chardon). Produit de composition semblable à Ariane C, à l'exception du 2,4-D (Gesin) au lieu du Primus. Aussi autorisé sur prairies et pâturages (voir dernière page).

Application au printemps du stade début tallage (CD 21) jusqu'au stade dernière feuille étalée (CD 39), dans des conditions poussantes (>12°C).

L+G recommande de ne pas traiter les 3 derniers mètres à proximité de la culture voisine pour éviter tout problème de phytotoxicité liée au 2,4-D.

MAÏS - Récapitulatif

Produit	Firme	①	Remarques :
Herbicides			
> Xınca	<i>Omya</i>	N	Produit à base de bromoxynil (402 g/l) sous forme butyrate. Application en post-levée (stade 2 à 6 feuilles). Dose : 1.0 l/ha. Max. 1 traitement par culture. Sera principalement utilisé dans la culture d'oignons.
> Starane Max	<i>Stähler</i>	M	Produit à base de fluroxypyr (333 g/l). Nouvellement homologué dans la culture de maïs. Application en post-levée (stade 1 à 6 feuilles). Efficace sur trèfles et dent-de-lion pour les semis de maïs en bande fraisée.
> Arigo > Collage > Dasul Extra 6 OD > Elumis > Hector Max > Nicogan > Principal > Samson Extra	<i>L+G</i> <i>Omya</i> <i>L+G</i> <i>Syngenta</i> <i>Stähler</i> <i>Divers</i> <i>Stähler</i> <i>Omya</i>	M	SPe 1 : max. 60 g/ha de la matière active nicosulfuron sur la même parcelle sur une période de 2 ans. SPe 2 : interdit en zone S2.
> Spectrum Gold	<i>BASF</i>	A	Produit à base de diméthénamide-P (280 g/l) et de terbuthylazine (250 g/l). Correspond à Akris d'Omya. SPe 1 : max. 1 application en 3 ans sur la même parcelle. SPe 2 : interdit en zone S2.
> Bacalon Aqua	<i>Bayer</i>	A	Produit à base de pendiméthaline (365 g/l), formulation CS. Correspond à Stomp Aqua (BASF).
> Sitradol Micro	<i>Stähler</i>		
> Dicazin 4S	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de dicamba (480 g/l). Correspond à Banvel 4S (Syngenta).
> Prado	<i>Schneiter</i>	A	Produit à base de péthoxamide (300 g/l) et de terbuthylazine (187.5 g/l). Correspond à Successor T.
> Acido	<i>Omya</i>	R	Délai d'utilisation : 03.10.2019
> Laudis Plus	<i>Bayer</i>		

① **N** : nouveauté ; **A** : analogie à un produit existant ; **M** : modification ou extension de l'homologation ; **R** : retrait

POMME DE TERRE - Récapitulatif

Produit	Firme	①	Remarques :
Herbicides			
> Bacalon Aqua	<i>Bayer</i>	A	Produit à base de pendiméthaline (365 g/l), formulation CS. Correspond à Stomp Aqua (BASF).
> Sitradol Micro	<i>Stähler</i>		
> Cargon S	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de clomazone (360 g/l). Correspond à Centium 36 CS dans l'assortiment de Stähler. Dose : 0.2 – 0.25 l/ha.
Fongicides			
> Eleto	<i>Stähler</i>	N	Voir détails p. 10
> Signum	<i>BASF</i>	N	Voir détails p. 11
Régulateurs			
> Germstop	<i>Stähler</i>	A	Produit à base d'hydrazide maléique (60%). Correspond à Fazor ou Itcan. Dose : 5 kg/ha.

① **N** : nouveauté ; **A** : analogie à un produit existant ; **M** : modification ou extension de l'homologation ; **R** : retrait

Fongicides

Eleto (Stähler)

Nouveauté

DIMETHOMORPHE (180 g/l) + ZOAXAMIDE (180 g/l)
Suspension concentrée (SC)

<i>Utilisation :</i>	Mildiou
<i>Stade d'application :</i>	A partir de la fermeture des rangs.
<i>Dose :</i>	1.0 l/ha, maximum 5 applications par saison
<i>Miscibilité avec :</i>	Amistar et Slick (contre l'alternariose)
<i>PER :</i>	Autorisé en PER
<i>Prix :</i>	Fr. 55.-/ha
<i>Toxicité :</i>	 SPe 3 : 20m par rapport aux eaux de surface
<i>Délai d'attente :</i>	3 semaines (2 semaines pour les primeurs)
<i>Groupe de résistance (FRAC) :</i>	22 + 40
<i>Remarques :</i>	Max. 5 applications par saison avec un produit contenant une substance du groupe 40 (Dimethomorphe, Mandipropamide, Bentiavalicarbe, etc.) ou du groupe 22 (Zoxamide)

Commentaires (complément aux fiches techniques Agridea 4.53) :

Eleto contient les deux matières actives dimethomorphe et zoxamide. Le dimethomorphe est une matière active translaminaire bien connue (Acrobat MZ, Forum) avec action antisporeulante. La zoxamide, également présente dans Electis, est une substance de contact qui présente une bonne résistance au lessivage grâce à sa pénétration dans la cuticule. Elle a une très bonne efficacité sporicide.

Eleto correspond à un mélange du type Revus + Mapro.

Eleto n'a pas d'efficacité contre l'alternariose.

Signum (BASF)

Nouveauté

BOSCALIDE (267 g/kg) + PYRACLOSTROBINE (67 g/kg)
Granulés à disperser dans l'eau (WG)

<i>Utilisation :</i>	Alternariose
<i>Stade d'application :</i>	A partir de la fermeture des rangs.
<i>Dose :</i>	0.2 kg/ha, maximum 4 applications par saison
<i>Miscibilité avec :</i>	Bon partenaire de mélange
<i>PER :</i>	Autorisé en PER
<i>Prix :</i>	Fr. 19.-/ha
<i>Toxicité :</i>	
<i>Délai d'attente :</i>	2 semaines (1 semaine pour les primeurs)
<i>Groupe de résistance (FRAC) :</i>	7 + 11
<i>Remarques :</i>	Max. 4 applications par saison avec un produit contenant une substance du groupe 7 (SDHI) ou du groupe 11 (Strobilurines)

Commentaires (complément aux fiches techniques Agridea **4.53**) :

Signum permet de lutter préventivement et spécifiquement contre les espèces d'alternariose. Il présente également une efficacité secondaire sur sclérotiniose. Il est composé de deux matières actives complémentaires, toutes deux efficaces sur l'alternariose : le boscalide (SDHI, systémique) et la pyraclostrobine (strobilurine, translaminaire).

Signum pourra être utilisé en complément aux fongicides anti-mildious traditionnels et en alternance avec les autres fongicides spécifiques contenant du difénoconazole (Slick, Bogard, Sico).

BETTERAVE SUCRIERE - Récapitulatif

Produit	Firme	①	Remarques :
Herbicides			
> Venzar SC	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de lénacile (500 g/l), formulation SC. Remplace Venzar dans l'assortiment de Stähler.
> Goltix 700 SC	<i>L+G</i>	A	Produit à base de métamitron (700 g/l), formulation SC. De retour dans l'assortiment de L+G.
> Cargon S	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de clomazone (360 g/l). Remplace Centium 36 CS dans l'assortiment de Stähler.
Fongicides			
> Opal	<i>L+G</i>	N	Voir détails p. 13
> Capitan S	<i>Stähler</i>	R	Délai d'utilisation : 30.11.2018

① N : nouveauté ; A : analogie à un produit existant ; M : modification ou extension de l'homologation ; R : retrait

Fongicides

Opal (Leu + Gygax)

Nouveauté

AZOXYSTROBINE (100 g/l) + EPOXICONAZOLE (100 g/l)
Suspension concentrée (SC)

Utilisation :	Cercosporiose, ramulariose, oïdium, rouille.
Stade d'application :	Dès le début d'une attaque
Dose :	1.0 l/ha Max. 2 applications par culture
Délai d'attente :	35 jours
PER :	Autorisé en PER
Prix :	Fr. 68.-/ha
Toxicité :	 <p>SPe 2 : interdit en zone S2 Utilisation interdite dans les zones urbanisées</p>
Groupe de résistance (FRAC) :	11 + 3 (strobilurine + triazole)

Commentaires (complément aux fiches techniques Agridea **3.53-54**) :

Opal est la première combinaison des matières actives azoxystrobine (Amistar) et époxiconazole (Ombra). Ce mélange est proche de celui des produits Allegro ou Opera.

Dans une stratégie anti-résistance, Opal sera appliqué uniquement lors de la 1^{ère} intervention. En cas de renouvellement du traitement, veiller impérativement à alterner les triazoles.

Comparaison des teneurs en matière active des principaux fongicides betterave

Produit	Dose par ha	Triazoles (-conazole)				Strobilurines (-strobine) g/ha	Morpholines g/ha
		Epoxi g/ha	Cypro g/ha	Diféno g/ha	Autres g/ha		
Acapela Power	1.0	-	80	-	-	200 picoxy-	-
Agora	0.4	-	64	-	-	150 trifloxy-	-
Allegro	0.75	94	-	-	-	94 krésox.-m.	-
Amistar Xtra	1.0	-	80	-	-	200 azoxy-	-
Avenir Pro	0.5	-	-	125	125 propi-	-	-
Ombra	0.75	94	-	-	-	-	-
Opal	1.0	100	-	-	-	100 azoxy-	-
Opera	1.0	50	-	-	-	133 pyraclo-	-
Opus Top	1.2	100	-	-	-	-	300 fenpropim.
Priori Top	1.0	-	-	125	125	200 azoxy-	-
Proline	0.6	-	-	-	150 prothio-	-	-
Slick	0.5	-	-	125	125	-	-
Spyrale	1.0	-	-	100	100	-	375 fenpropid.

OLEAGINEUX - Récapitulatif

Produit	Firme	①	Remarques :
Colza			
Herbicides			
> Cargon S	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de clomazone (360 g/l). Remplace Centium 36 CS dans l'assortiment de Stähler. Dose : 0.2 – 0.33 l/ha.
Fongicides			
> Globaztar SC	<i>Schneiter</i>	A	Produit à base d'azoxystrobine (250 g/l) analogue à Amistar. Contre la sclérotiniose (1 l/ha). Spe2 : interdit en zone S2.
> Capitan S	<i>Stähler</i>	R	Délai d'utilisation : 30.11.2018
> Derosal	<i>Omya</i>		

① N: nouveauté; A: analogie à un produit existant; M : modification ou extension de l'homologation ; R : retrait

PROTEAGINEUX - Récapitulatif

Produit	Firme	①	Remarques :
Pois protéagineux			
Herbicides			
> Colzaphen	<i>Stähler</i>	M	Produits à base de péthoxamide (400 g/l) et clomazone (24 g/l). Extension d'homologation dans les pois. Application jusqu'à 3 jours après le semis à 3 l/ha. SPE 2 : interdits en zone S2.
> Rodino Ready	<i>Bayer</i>	M	
> Cargon S	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de clomazone (360 g/l). Remplace Centium 36 CS dans l'assortiment de Stähler. Dose : 0.2 – 0.25 l/ha.
Fongicides			
> Moon Sensation	<i>Bayer</i>	M	A base de fluopyram (250 g/l) et de trifloxystrobine (250 g/l). Dose : 0.8 l/ha au stade CD 59-79. Max. 2 trait par culture. Coût : 225.-/ha. Contre botrytis et sclérotiniose ; anthracnose : pas homologué
Soja			
Herbicides			
> Colzaphen	<i>Stähler</i>	M	Produits à base de péthoxamide (400 g/l) et clomazone (24 g/l). Extension d'homologation dans le soja. Application jusqu'à 3 jours après le semis à 3 l/ha. SPE 2 : interdits en zone S2.
> Rodino Ready	<i>Bayer</i>	M	
> Cargon S	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de clomazone (360 g/l). Remplace Centium 36 CS dans l'assortiment de Stähler. Dose : 0.2 – 0.25 l/ha.
Lupin			
Herbicides			
> Golaprex Basic	<i>Stähler</i>	M	Produits à base de prosulfocarbe (800 g/l). Dose : 5 l/ha, en pré-levée jusqu'à 5 jours après le semis.
> Boxer	<i>Ba, Sy</i>		
> Cargon S	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de clomazone (360 g/l). Remplace Centium 36 CS dans l'assortiment de Stähler. Dose : 0.3 l/ha.

① N: nouveauté; A: analogie à un produit existant; M : modification ou extension de l'homologation ; R : retrait

TABAC - Récapitulatif

Produit	Firme	①	Remarques :
Tabac			
Herbicides			
> Sitradol Micro	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de pendiméthaline (365 g/l), formulation CS. Dose : 1.25 – 3 l/ha, application avant la plantation. Correspond à Stomp Aqua (BASF).
> Bacalon Aqua	<i>Bayer</i>	A	Produit à base de pendiméthaline (365 g/l), formulation CS. Correspond à Stomp Aqua (BASF).
> Cargon S	<i>Stähler</i>	A	Produit à base de clomazone (360 g/l). Remplace Centium 36 CS dans l'assortiment de Stähler. Dose : 0.25 l/ha.

① **N**: nouveauté; **A**: analogie à un produit existant; **M**: modification ou extension de l'homologation ; **R**: retrait

DIVERS - Récapitulatif

Produit	Firme	①	Remarques :
Divers			
Herbicides totaux			
> Glifonex TF	L+G	N	Produit à base de glyphosate (360 g/l). Formulation sans tallowamine. Remplace Glifonex.
> Seccherba 360	Sintagro	N	Produit à base de glyphosate (360 g/l). Formulation sans tallowamine
> Glyphosat 360 TF	Schneider	N	Produit à base de glyphosate (360 g/l). Formulation sans tallowamine. Remplace Glyphosat 360 S.
Graminicides spécifiques			
> Aramo	<i>BASF, L+G</i>	R	Délai d'utilisation : 30.11.2018

① **N**: nouveauté; **A**: analogie à un produit existant; **M**: modification ou extension de l'homologation ; **R**: retrait

HERBAGES - Récapitulatif

Produit	Firme	①	Remarques :
Herbages			
Herbicides			
> Titan	<i>L+G</i>	N	Voir details p. 16
> Banvel Extra	<i>L+G</i>	R	Délai d'utilisation : 28.02.2019
> Kyleo	<i>Omya</i>	M	Traitement de surface avant un nouveau semis. Respecter les délais d'attente.
Graminées pour la production de semences			
Herbicides			
> Starane Max	<i>Stähler</i>	M	Produit à base de fluroxypyr (333 g/l). Application du stade 3 feuilles jusqu'à début montaison des graminées au printemps.

① **N**: nouveauté; **A**: analogie à un produit existant; **M**: modification ou extension de l'homologation ; **R**: retrait

Herbicides

Titan (Leu + Gygax)

Nouveauté

FLUROXYPYR (75 g/l) + CLOPYRALIDE (30 g/l) + 2,4-D (375 g/l)
Emulsion concentrée (EC)

<i>Utilisation :</i>	Prairies et pâturages
<i>Spectre d'efficacité :</i>	Chardons, ortie dioïque, séneçons toxiques, vérâtre blanc Aussi efficace contre : liserons, plantains, prêle, rumex, etc.
<i>Période d'application :</i>	Mars à août
<i>Dose :</i>	0.7% (70 ml dans 10 l d'eau) à la boille à dos
<i>Prix :</i>	Fr. 3.-/10 l d'eau
<i>Toxicité :</i>	
<i>Délai d'attente :</i>	3 semaines pour animaux produisant du lait ; 2 semaines pour les autres.
<i>PER :</i>	Autorisé en traitement plante par plante

Commentaires:

Titan est un mélange de 3 hormones (herbicide foliaire systémique). Produit intéressant pour la lutte en plante par plante contre des adventices problématiques.

Application sur une surface foliaire bien développée, dans des conditions poussantes (>12°C).